



Formation professionnelle : «La réforme va bénéficier aux femmes»

urldefense.proofpoint.com/v2/url

March 3, 5877521



La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a présenté le 5 mars les grandes lignes de la réforme de la formation professionnelle qui fera l'objet d'un projet de loi au printemps 2018. La présidente de CSP, un organisme national de formation, Aurélie Feld, revient sur les points principaux.

Le gouvernement est-il allé trop vite dans sa réforme de la formation professionnelle ?

AURÉLIE FELD. La méthodologie du gouvernement ne me pose pas particulièrement de problème. Il a d'abord diffusé aux partenaires sociaux une feuille de route, mais ceux-ci ne sont pas allés jusqu'au bout, notamment sur le sujet de la gouvernance. Donc cela ne me choque pas que, dans un deuxième temps, le gouvernement ait repris la main. Par ailleurs, le besoin de réforme était assez urgent !

Pourquoi ?

Il fallait réparer ce qui a été raté lors de la réforme de 2015, lorsqu'on a supprimé le DIF (droit individuel à la formation) pour créer le CPF (Compte personnel de formation). En Allemagne, 53 % des salariés ont régulièrement accès à une formation. Dans les pays nordiques, c'est plus de 60 %. En France, nous sommes encore bien en dessous.

Que va changer pour les salariés la « réforme Pénicaud » de la formation ?



D'abord, le compte de formation va devenir plus lisible puisqu'il sera libellé en euros, et non plus en heures. Chacun saura s'il peut s'acheter la formation qu'il souhaite.

Les salariés ou demandeurs d'emploi pourront aussi choisir des formations plus innovantes, par exemple des formations « blended », c'est-à-dire qui mélangent le digital et les cours classiques en salle.

Ensuite, pour les actifs non qualifiés, les droits sont renforcés avec un crédit de 800 euros par an (au lieu de 500 euros pour les autres). Les salariés en temps partiels auront aussi des droits équivalents à ceux à temps plein. C'est très important car cela va bénéficier notamment aux femmes qui subissaient une forme de « double peine » : souvent moins qualifiées, elles accédaient aussi moins fréquemment que les hommes aux formations.

Et pour les organismes de formation comme le vôtre, qu'est-ce que la réforme va changer ?

Il va falloir que l'on s'adresse davantage directement aux salariés et peut-être un peu moins à leurs employeurs. Le référentiel de qualité auquel il faudra répondre pour être un organisme de formation certifié sera aussi plus strict ; c'est une bonne chose. En résumé, le but est de former beaucoup plus massivement les salariés et les demandeurs d'emploi en leur donnant accès aux formations dont ils pensent avoir besoin.